



Dispositif Passerelle de la Police Municipale :

Vous aimez le contact avec la population, vous avez le sens du devoir et de l'éthique et vous aimez travailler en équipe :

Intégrez les rangs de la Police Municipale !

La police Municipale de Marseille est reconnue pour la qualité de ses équipements et les moyens matériels qui lui sont alloués. De plus, la diversité de ses missions, les cycles de travail en jour / nuit et les possibilités d'évolution au sein de ce cadre d'emplois, en font une réelle opportunité professionnelle stimulante et gratifiante si vous remplissez les critères requis.

Vous exercerez des missions de prévention et veillerez au maintien de la tranquillité et de la sécurité publique des habitants en accédant au grade de gardien-brigadier par voie de détachement, grâce à de nouvelles dispositions réglementaires.

Pour cela, vous devez simplement :

- **Être titulaire d'un grade d'avancement de la catégorie C ***
- **Déposer votre candidature (lettre de motivation +CV) à l'adresse suivante dgrh-grc@marseille.fr et satisfaire aux épreuves d'un jury (RH/PM).**

A l'issue de cette sélection, si vous êtes retenu(e)

- **Vous devrez obtenir l'aptitude médicale à l'exercice des fonctions d'agent de Police Municipale**
- **Recueillir un double agrément délivré par le Préfet et le Procureur de la République (formalité assurée par la DRH)**
- **Satisfaire à la validation par le CNFPT, d'une formation initiale d'application de 6 mois, réalisée à Marseille. À l'issue, vous aurez la possibilité d'intégrer la Police Municipale.**

Donnez un nouvel élan à votre carrière professionnelle en contribuant directement à l'amélioration du quotidien des Marseillaises et des Marseillais.

- ♦ **Pour tout complément d'information, contactez le Service Mobilité de la DRH au 04 91 55 14 56.**
- ♦ **Des séances d'information sont par ailleurs prévues le **Mardi 25 Janvier 2022**. Si vous souhaitez y participer, vous pouvez vous inscrire en appelant ce même numéro.**

* Adjoint Administratif principal de 2ème ou 1ère classe
Adjoint Technique principal de 2ème ou 1ère classe
Adjoint du Patrimoine principal de 2ème ou 1ère classe
Adjoint d'Animation principal de 2ème ou 1ère classe
ATSEM principal de 2ème ou 1ère classe

